[illegible]EILLE.

PAR BULLIOT, MAGNE, & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :

Douze placards par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année, dix planches pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour trois années, lorsque l'abonné ne voudra pas faire revoir à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les conditions n'aient été remplies, lorsque l'abonné qui voudra faire cesser son abonnement devront en donner avis [illegible] mois avant que l'expiration de leur abonnement.

ANNONCES—Une piastre par carré [illegible] pour la première insertion, et cinq [illegible] insertion subséquente. Tout [illegible] l'annonce originale, chaque [illegible] Compagnie, [illegible] artisans et personnes [illegible] ABONNEMENS [illegible] et personnes [illegible] [illegible] [illegible]